

La FFEC engagée pour une montée en qualité des crèches et des micro-crèches

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 11 avril 2023 – La Fédération Française des Entreprises de Crèches rappelle son engagement pour la sécurité et la qualité d'accueil dans les crèches françaises

Le Ministre des Solidarités Jean-Christophe Combe a rendu public ce 11 avril le **rapport de l'Inspection générale des Affaires sociales relatif à la qualité de l'accueil et à la prévention de la maltraitance dans les crèches** qu'il avait commandé à l'été 2022¹.

Les entreprises de crèches engagées pour la sécurité d'accueil

Les verbatims qui figurent dans le rapport issus de questionnaires adressés à des parents, des professionnels et des directeurs dévoilent d'une part des dysfonctionnements graves issus de comportements individuels fautifs devant être sanctionnés et, d'autre part des difficultés de fonctionnement notamment en lien avec la pénurie de professionnels, pénurie que la FFEC a déjà dénoncée à maintes reprises.

La FFEC comprend l'émoi que ces témoignages peuvent susciter tant auprès des familles que des professionnels des crèches et des micro-crèches et rappelle que d'autres verbatims soulignent des accueils de haute qualité.

La FFEC souhaite en effet souligner que ces exceptions, bien que déplorables, ne font pas la règle et ne doivent pas permettre de jeter l'opprobre sur tout un secteur, des équipes et des entreprises mais aussi des associations et des collectivités engagées au quotidien au service de l'éveil et de l'accompagnement des jeunes enfants dans les 492 800 places de crèches de tous statuts² où travaillent chaque jour plus de 200 000 professionnels.

Pour autant, **la FFEC continuera à s'engager dans les futures réformes aux côtés de tous les acteurs de la Petite Enfance pour garantir la sécurité d'accueil des enfants**, concevoir et déployer des outils de prévention de toutes les maltraitances rénovés conformément au plan d'action que le Ministre Combe dévoilera dans les prochains jours.

Le rapport appelle à la mobilisation nationale pour renforcer la qualité d'accueil dans les crèches françaises

Fort de 450 pages, le rapport rappelle que la base de la qualité d'accueil en crèche est avant tout en lien avec les professionnels des crèches et micro-crèches. Et le rapport constate que de 2011 à 2021 le nombre de places de crèches a augmenté de 31 %, le nombre de nouveaux Éducateurs de jeunes enfants de seulement 7%³ et le nombre de nouveaux Auxiliaires de puériculture de seulement 20%⁴, expliquant de manière mécanique les 10 000 professionnels manquant recensés en avril 2022 et confirmant les nombreuses alertes des acteurs des dernières années, dont la FFEC.

Au fond, avec 39 propositions, le rapport invite à faire progresser sensiblement au cours des prochaines années la qualité de l'accueil des enfants en augmentant le nombre et les compétences des professionnels de la petite enfance, en améliorant le bâti et les aménagements des crèches au bénéfice des enfants et des professionnels qui les accompagnent, en réformant profondément le financement public et en déployant des dispositifs de contrôles renforcés et publics permettant aussi aux établissements de s'autocontrôler⁵.

Pour la FFEC, l'effort de clarification des normes amorcé par la réforme Taquet doit être finalisé et **les entreprises de crèches et de micro-crèches y prendront, comme à chaque chantier gouvernemental, une part active et constructive.**

La FFEC souhaite que **l'équité du soutien public adapté aux besoins particuliers des enfants, de leurs parents et de la réalité des territoires et des couts d'accueil guide cette réforme qui pour être efficace et mobiliser tous les acteurs devra reposer sur des règles nationales, objectives et identiques quel que soit le territoire d'implantation ou le statut juridique du mode d'accueil.**

¹ Communiqué du Ministre des Solidarités du 11 avril 2023 [à consulter ici](#)

² Chiffres ONAPE du nombre de places de crèches en 2021 [disponibles ici](#)

³ §162 rapport IGAS

⁴ §156 rapport IGAS

⁵ Intégralité des propositions IGAS [à consulter ici](#)



Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale - 06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-creches.com

A propos de la FFEC : chiffres au 1^{er} janvier 2023

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec **900 entreprises** adhérentes représentant **2 700 établissements**, soit plus de **62 000 places de crèches** en France et employant **26 000 salariés**, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées.

Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et dépasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.

Depuis janvier 2022, la FFEC porte **11 propositions de la FFEC au service de la Petite Enfance** [téléchargeables ici](#)